

# DOSSIER 2019-2020

## Accueil périscolaire et Accueil de loisirs du mercredi

### Mérignies



# Accueil périscolaire et Accueil de loisirs de Mérignies

03.20.59.54.66 - [garderie@merignies.fr](mailto:garderie@merignies.fr)

La commune de Mérignies propose un accueil périscolaire le matin et le soir des jours d'école. Les mercredis et pendant les vacances scolaires, un accueil de loisirs est organisé en partenariat avec la Communauté de Communes Pévèle Carembault (CCPC).

Ces structures sont destinées à accueillir vos enfants pour leurs loisirs et vous permettre de faire face à vos obligations et vos contraintes. Merci de bien respecter, le règlement, les animateurs et les horaires de fonctionnement.

Le règlement a pour but d'organiser la vie du groupe, dans un climat de confiance et de coopération indispensable à un bon fonctionnement.

Pour votre tranquillité, un seul dossier est à remplir pour l'accueil périscolaire et l'accueil de loisirs des mercredis. Concernant les vacances, un dossier en ligne sur le portail famille sera à faire si vous n'êtes pas inscrit.

**ATTENTION, SANS DOSSIER NOUS NE POURRONS PAS PRENDRE VOTRE ENFANT !!!!**

## REGLES COMMUNES AUX 2 STRUCTURES

Un dossier d'inscription complet doit être rempli pour chaque enfant et donné à la direction avant sa venue au sein de la structure.

Le dossier complet se compose de :

- Une fiche individuelle de renseignements
- Une fiche sanitaire de liaison, avec la copie du carnet de vaccinations
- Une attestation CAF récente afin de justifier votre quotient familial (sans justificatif, le tarif le plus élevé sera appliqué)
- 1 photo (obligatoire)
- La fiche d'inscription pour les conduites extra-scolaires s'il y en a

Les parents doivent impérativement rentrer dans les locaux pour déposer ou reprendre leur enfant et se présenter à un animateur.

Les enfants ne seront remis qu'aux personnes désignées sur la fiche de renseignements.

Un enfant autorisé à repartir ou arriver seul (autorisation parentale signée) ne sera accompagné ni à l'aller ni au retour par une personne de l'équipe.

Les parents s'engagent à remplir correctement la fiche de renseignements et la fiche sanitaire de chaque enfant. En cas de problèmes de santé, allergies, régimes alimentaires, ou autres, les parents avertissent impérativement la direction et fournissent le protocole à suivre (PAI et conduite à tenir en cas de problèmes). En cas de régime alimentaire particulier (allergies), les parents seront tenus de ramener le repas et le goûter de leur enfant (mercredi).

La mairie de Mérignies ainsi que la CCPC sont garanties pour leur responsabilité civile. Cependant, chaque enfant doit être couvert par une assurance personnelle pour les accidents, blessures qui n'engageraient pas la responsabilité civile de la commune ou de la CCPC (individuelle accident).

**Il est conseillé aux parents de vérifier si l'assurance contractée à l'école couvre également les risques extrascolaires.**

Les enfants doivent respecter les lieux, le matériel et les personnes qui les entourent.

**Tout comportement anormal sera signalé aux parents et pourra être suivi d'une exclusion temporaire ou définitive.**

Le personnel n'est pas responsable de la perte, de l'oubli ou de l'échange de vêtements ou de tout effet personnel que votre enfant ramène. Tout objet considéré comme dangereux sera confisqué.

Les objets personnels type MP3, téléphone portables, consoles de jeux, toupies sont également interdits. La direction et l'équipe d'animation ne sera en aucun cas tenu responsable en cas de perte ou de vol. Ces objets pourront être confisqués et rendus aux parents.

Si vous le souhaitez, les animateurs peuvent emmener et rechercher votre enfant à ses activités sur Mérignies (danse, judo, tennis . . .), le mercredi mais également le soir de la semaine. Pour cela, veuillez compléter et nous remettre votre bulletin « inscription aux conduites des activités » (voir ci-après)

Lors de ces activités extra-scolaires, ni la mairie, ni la Communauté de Communes Pévèle Carembault, ni le personnel ne sont responsables si problème ou accident (ou autre). La responsabilité est celle des associations et leurs professeurs.

## FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

Nous accueillons vos enfants les jours de classe : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h à 9h et de 16h30 à 19h.

Cet accueil est réservé aux élèves scolarisés à l'école Jacques Brel de Mérignies.  
Les enfants jouent sous la surveillance d'animateurs diplômés. Ils sont sous leur responsabilité.

Notre système d'accueil périscolaire est à « la carte ». Pas de réservation préalable pour déposer votre enfant.

Ceci étant, par mesure de sécurité et de bien-être, si le nombre d'enfants est conséquent dans la structure, nous pouvons déplacer certains groupes dans une salle de l'école qui nous est réservée ou dans la cour, avec des animateurs.

**Attention, en aucun cas les enfants ne peuvent y être déposés directement ou repris par les parents !! Tous les enfants sont déposés et repris à la garderie !**

Le matin, jusque **8h30**, les enfants peuvent prendre un petit déjeuner (compris dans le tarif), puis sont conduits, par les animateurs, à l'école pour 9h.

Le soir, tous les enfants qui ne sont pas repris par les parents, sont repris à l'école auprès des enseignants, par l'équipe de la garderie à 16h30 pour les maternels ou à 17h30 pour les primaires (étude de 16h30 à 17h30). Les sorties de classe de 16h30 et 17h30 sont assurées par les enseignants, le personnel de la garderie reprend les enfants toujours présents, confiés par les enseignants. Un goûter leur est alors donné (compris dans le tarif) à 16h30 ou à 17h30.

N'oubliez pas de signaler les allergies alimentaires (s'il y en a) sur la fiche sanitaire !!!!

Pour rappel, la garderie n'est pas le lieu pour faire les devoirs des enfants, ces derniers s'y détendent et s'amusent. Pour les primaires, 1h d'étude est mise en place après l'école pour les devoirs.

### TARIFS ACCUEIL PERISCOLAIRE 2018-2019

Forfait matin ou soir/par enfant et par jour

QUOTIENTS FAMILIAUX	FORFAIT MATIN	FORFAIT SOIR
de 0 à 500 €	2,70 €	2,70€
de 501 à 673 €	2,80 €	2,80 €
de 674 à 873 €	2,85 €	2,85 €
de 874 à 1073 €	2,90 €	2,90 €
de 1074 à 1273 €	2,95 €	2,95 €
de 1274 € et +	3,00 €	3,00 €

Rappel : sans justificatif du quotient familial, le tarif le plus élevé est appliqué.

**Les personnes avec un quotient familial en dessous de 700 doivent donner un justificatif chaque trimestre.**

Pour avoir vos factures, vous devez vous connecter sur le site de la mairie avec vos identifiants personnels.

Le paiement s'effectue soit en ligne sur internet soit en mairie chaque mois.

La mairie se réserve le droit de ne plus accepter vos enfants en cas de non-paiement.

## FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL DE LOISIRS DU MERCREDI

L'accueil de loisirs du mercredi est accessible à tous les enfants de Mérignies et des communes de la CCPC ou non (les extérieurs étant majorés de 40%) âgés de 3 à 11 ans **dans la mesure des places disponibles.**

Il est ouvert de 9h à 17h en journée continue avec ou sans cantine ou à la demi-journée avec ou sans cantine.

Une garderie est assurée **le matin de 7h30 à 9h et le soir de 17h à 18h30.**

Dans le tarif, un petit déjeuner peut être pris jusque **8h30** et un goûter est servi vers 16h30. Attention, n'oubliez pas de signaler les allergies alimentaires (s'il y a) sur la fiche sanitaire !!!!

**ATTENTION, DANS UN SOUCIS D'ORGANISATION, AUCUN ENFANT NE POURRA ETRE DEPOSE OU REPRIS EN DEHORS DES HEURES HABITUELLES ! (Voir ci-dessous)**

### POUR DEPOSER UN ENFANT :

- 9h pour la matinée ou la journée
- 13h30 pour l'après-midi

### POUR REPRENDRE UN ENFANT :

- 12h avant le repas
- 13h30 après le repas
- 17h après la journée

Chaque mercredi, nécessite une inscription au préalable ! Tous les mercredis et les cantines réservés seront à régler sauf certificat médical.

**ATTENTION, à partir de septembre, l'inscription pour les mercredis récréatifs change !**

L'inscription se fait à la session complète, soit l'ensemble des mercredis ouverts entre chaque période de vacances scolaires pour une prestation unique.

Exemple : tous les mercredis « journée » entre les vacances d'automne et de Noël

**Pour la première période** (jusqu'aux vacances de Toussaint/Automne), l'inscription se fait en ligne sur le portail famille <http://jeunesse.pevelecarembault.fr>

L'inscription pour la première période est possible du 1<sup>er</sup> juillet au 24 août ! Passé cette date, plus d'inscriptions possibles ! En dehors de ces dates d'inscriptions, nous n'assurons pas pouvoir prendre votre enfant.

Pour les autres périodes, les modalités d'inscriptions vous seront communiquées ultérieurement.

Les prestations que vous pouvez choisir :

- Journée (cantine incluse)
- $\frac{1}{2}$  journée matin (avec ou sans cantine)
- $\frac{1}{2}$  journée après-midi (sans cantine)
- Une option forfait garderie. L'option forfait garderie comprend l'ensemble des passages à la garderie matin et/ou soir selon la prestation choisie pour la session complète.

Les inscriptions se font dans la limite des places disponibles.

**Attention, les mercredis récréatifs débutent le mercredi 11 septembre 2019 ! (Pas d'accueil le mercredi 4 Septembre !)**

Pour toute information : Service jeunesse 03.28.76.99.76 / jeunesse@pevelecarembault.fr

## TARIF ACCUEIL DE LOISIRS - MERCREDI Tarifs 2018

Quotients familiaux	1 journée + cantine incluse	$\frac{1}{2}$ journée sans cantine	$\frac{1}{2}$ journée avec cantine	1 passage garderie matin ou soir
de 0 à 369 €	2 €	0,50 €	1,50 €	0,50 €
de 370 à 499 €	3,60 €	1,05 €	2,55 €	0,50 €
de 500 à 700 €	4,80 €	1,50 €	3,30 €	0,50 €
de 701 à 873 €	6,26 €	2,13 €	4,13 €	1 €
de 874 à 1073 €	8,14 €	2,97 €	5,17 €	1 €
de 1074 à 1273 €	9,38 €	3,34 €	6,04 €	1 €
de 1274 à 1473 €	10,50 €	3,75 €	6,75 €	1 €
de 1474 et +	11,96 €	4,38 €	7,58 €	1 €

**Rappel** : sans justificatif du quotient familial, le tarif le plus élevé est appliqué.

**Les personnes avec un quotient familial en dessous de 700 doivent donner un justificatif chaque trimestre.**

Les tarifs de chaque tranche sont majorés de 40% pour les extérieurs n'habitants pas une commune de la CCPC.

Néanmoins, une tarification non-majorée sera appliquée pour les cas suivants (une attestation vous sera demandée) :

- Les grands-parents de l'enfant résident sur territoire CCPC (livret de famille)
- Le parent de l'enfant est salarié sur le territoire CCPC (attestation employeur)
- L'enfant est scolarisé sur le territoire CCPC (certificat de scolarité)

Le paiement des factures se fait à l'inscription.

La CCPC se réserve le droit de ne plus accepter vos enfants en cas de non-paiement.

# INSCRIPTION AUX CONDUITES DES ACTIVITES

La mairie de Mérignies propose d'emmener et de rechercher votre enfant à ses activités extra-scolaires sur Mérignies (en semaine et le mercredi).

Le personnel accompagnant est celui de l'accueil périscolaire.

Les conduites se font dans la mesure du possible (horaires possibles) et avec un minimum de 3 enfants par activité, sans désorganisation du périscolaire et de l'accueil de loisirs, aussi bien la semaine après l'école (à pied) que le mercredi (en véhicule).

Aucun enfant ne sera emmené ou recherché aux activités pour 19h (fermeture de l'accueil périscolaire)

Veillez noter que les conduites et les retours aux activités du **mercredi se font de 9h à 12h et de 13h30 à 17h.**

Pour bénéficier du service des conduites, il suffit de remplir et de rendre le bulletin d'inscription ci-dessous à l'accueil périscolaire dès que vous connaissez les horaires des activités de vos enfants (pour information, la Maison pour Tous organise la présentation de toutes les activités présentent sur Mérignies début septembre). **Sans ce bulletin rempli et signé nous ne conduirons pas vos enfants aux activités (en semaine ou le mercredi !).**

Le service proposé sert à emmener vos enfants à leurs activités et non à les inscrire.

Pour être emmenés, les enfants devront avoir le matériel nécessaire à leur activité (tenue de sport..).

**Tout comportement anormal d'un enfant sera signalé aux parents et pourra être suivi d'une exclusion temporaire ou définitive des conduites.**

Lors de ces activités extra-scolaires, ni la mairie, ni la Communauté de Communes Pévèle Carembault, ni le personnel ne sont responsables si problème ou accident (ou autre). La responsabilité est celle des associations et leurs professeurs.

## FICHE INDIVIDUELLE D'INSCRIPTION AUX CONDUITES

**A rendre UNIQUEMENT quand les horaires des activités de vos enfants sont fixés**

Nom et prénom de l'enfant : .....

**Activité 1 :** .....

Jour : .....

Heure de conduite .....

Heure de retour : .....

**Activité 2 :** .....

Jour : .....

Heure de conduite .....

Heure de retour : .....

Signature :



ACCUEIL PERISCOLAIRE

ACCUEIL DE LOISIRS DU MERCREDI  
MÉRIGNIES

FICHE INDIVIDUELLE DE RENSEIGNEMENTS 2019-2020

Nom et prénom de l'enfant : .....

Date de naissance : .....

Classe fréquentée : .....

Nom et prénom des parents : .....

Adresse : .....

N° de téléphone du domicile : .....

N° de téléphone du bureau : .....

N° de portable : .....

Adresse mail : .....

Personnes habilitées à reprendre votre enfant

n° de téléphone

.....

.....

.....

.....

.....

.....

**AUTORISATIONS**

Je soussigné(e)..... parent de .....

\* autorise le transport de mon enfant pour ses activités personnelles (judo, danse, tennis...)

\* autorise le transport de mon enfant dans le cadre des activités liées à l'accueil de Loisirs du mercredi

\* autorise que mon enfant soit pris en photo ou filmé dans le cadre des activités liées à l'accueil périscolaire et à l'accueil de Loisirs (pour diffusion dans l'enceinte de l'accueil ou sur le site internet de la mairie).

\* (cocher la case pour oui)

**ADHESION AU REGLEMENT**

Je certifie avoir pris connaissance du règlement

Fait à Mérignies le :

Signature





## FICHE SANITAIRE DE LIAISON

**1 - ENFANT**  
 NOM : \_\_\_\_\_  
 PRÉNOM : \_\_\_\_\_  
 DATE DE NAISSANCE : \_\_\_\_\_  
 GARÇON  FILLE

**DATES ET LIEU DE SÉJOUR :**  
 CETTE FICHE PERMET DE RECUEILLIR DES INFORMATIONS UTILES PENDANT LE SÉJOUR DE L'ENFANT : ELLE ÉVITE DE VOUS DEMANDER DE SON CARNET DE SANTÉ.

**2 - VACCINATIONS** (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant).

VACCINS OBLIGATOIRES	oui / non	DATE DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
Diphthérie			Hépatite B	
Tétanos			Rubéole-Oreillons-Rougeole	
Poliomyélite			Coqueluche	
Ou DT Polio			Autres (préciser)	
Ou tétracoq				
BCC				

SI L'ENFANT N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION.  
 ATTENTION : LE VACCIN ANTI-TÉTANIQUE NE PRÉSENTE AUCUNE CONTRE-INDICATION.

**3 - RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANT**  
 L'enfant suit-il un traitement médical pendant le séjour ? oui  non   
 Si oui, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice)  
 Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance

**L'ENFANT A-T-IL DÉJÀ EU LES MALADIES SUIVANTES ?**

RUBÉOLE	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	VARICELLE	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	ANGINE	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	RHUMATISME ARTICULAIRE AIGU	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	SCARLATINE	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
COQUELUCHE	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	OTITE	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	ROUGEOLE	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	OREILLONS	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		
ALLERGIES :		ASTHME	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	MÉDICAMENTS	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	AUTRES	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		

ALIMENTAIRES  AUTRES

PRÉCISEZ LA CAUSE DE L'ALLERGIE ET LA CONDUITE À TENIR (si automédication, le signaler)

**INDIQUEZ CLAIRS :**  
 LES DIFFICULTÉS DE SANTÉ (MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPÉRATION, RÉÉDUCATION) EN PRÉCISANT LES DATES ET LES PRÉCAUTIONS À PRENDRE.

**4. RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS :**  
 VOTRE ENFANT PORTE-T-IL DES LENTILLES, DES LUNETTES, DES PROTHÈSES AUDITIVES, DES PROTHÈSES DENTAIRES, ETC... PRÉCISEZ.

**5. RESPONSABLE LÉGAL DE L'ENFANT PENDANT LE SÉJOUR :**  
 NOM : \_\_\_\_\_ PRÉNOM : \_\_\_\_\_  
 ADRESSE (pendant le séjour) : \_\_\_\_\_

TÉL. FIXE (ET PORTABLE), DOMICILE : \_\_\_\_\_ BUREAU : \_\_\_\_\_  
 N° SÉCURITÉ SOCIALE : \_\_\_\_\_  
 NOM ET TÉL. DU MÉDECIN TRAITANT (FACULTATIF) : \_\_\_\_\_  
 L'ENFANT BÉNÉFICIE-T-IL :  DE LA CMU  D'UNE PRISE EN CHARGE S.S. À 100%  
 Fournir les attestations (CMU et prise en charge SS).

Je soussigné, ..... responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitements médicaux, hospitalisations, interventions chirurgicales) rendus nécessaires par l'état de l'enfant.  
 DATE : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_  
**A REMPLIR PAR LE DIRECTEUR À L'ATTENTION DES FAMILLES**  
 COORDONNÉES DE L'ORGANISATEUR DU SÉJOUR OU DU CENTRE DE VACANCES